

Ils se veulent proches et pragmatiques

Les élus locaux ont exprimé leur point de vue sur le cumul des mandats, le statut de l'élu, le mode de scrutin et la rationalisation des compétences.

Hamoudi Fellah
hamoudi.fellah@centrefrance.com

Pas question pour les élus locaux de passer à côté des états généraux sur la réforme des relations entre l'État et les collectivités locales. Un débat qui les concerne directement. Lundi, à Sully-sur-Loire, ils étaient deux cents à avoir répondu à l'invitation des trois sénateurs du Loiret Éric Doligé, Jean-Noël Cardoux (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS). Ces derniers ont assuré les présents que toutes leurs propositions seront relayées aux états généraux prévus les 4 et 5 octobre, au Sénat et à la Sorbonne.

1 MODE DE SCRUTIN ET DÉMOCRATIE LOCALE

Xavier Deschamps, président de l'association des maires du Loiret, UMP : « Lors d'un récent sondage effectué par l'association, c'est le seuil de 2.000 habitants qui a fait l'unanimité pour les scrupuleux de liste ».

tins de liste ».

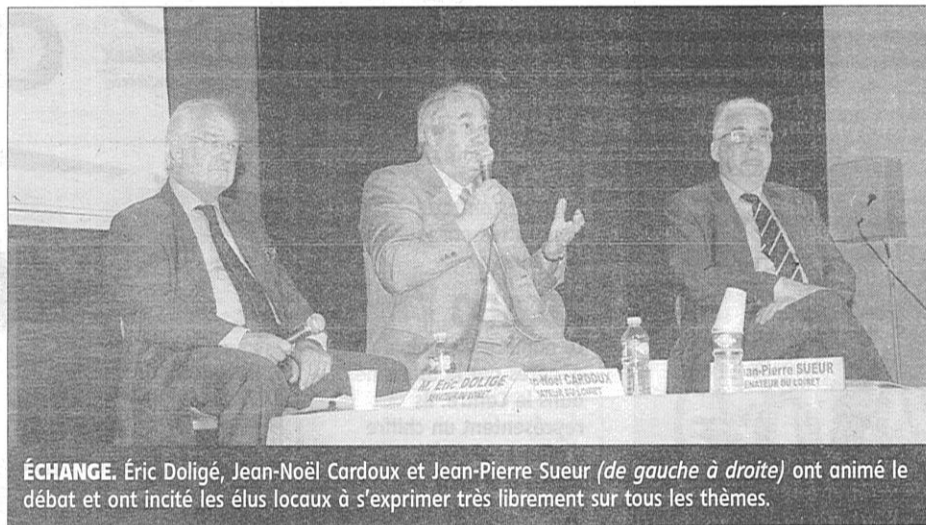
Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire, SE : « Il est difficile dans le cas des petites communes, lors d'un scrutin de liste, de mettre en place la parité. Cela peut choquer, mais c'est une réalité de terrain que j'exprime ».

Valérie Corre, député PS du Loiret : « Le seuil de 3.500 habitants me paraît le plus raisonnable ».

Bertrand Hauchecorne, président de la communauté du val d'Ardoux, PS : « Je suis pour le maintien du seuil de 5.000 habitants pour l'intercommunalité. C'est un seuil qui nous permet, à nous élus, de rester en contact avec notre territoire ».

Serge Roger, maire de Vienne-en-Val, SE (sans étiquette) : « Je suis pour que le seuil des communautés de communes passe à 10.000 habitants car lorsque nous avons des projets importants, il faut qu'ils soient portés comme de vrais projets de territoire ».

Guy Bailleul, président de la communauté de communes de Lorris : « Le seuil de 10.000 habitants permet de faire de façon équilibrée ».



ÉCHANGE. Éric Doligé, Jean-Noël Cardoux et Jean-Pierre Sueur (de gauche à droite) ont animé le débat et ont incité les élus locaux à s'exprimer très librement sur tous les thèmes.

nauté permet d'envisager des projets plus ambitieux. Il a un inconvénient, celui de nous contraindre à avoir plus de personnel. Mais je reste favorable au seuil des 10.000 habitants ».

2 CUMUL DES MANDATS

Jacques Martinet, maire de Saint-Denis-en-Val : « Exercer un mandat local et un mandat national n'est pas, à mes yeux, choquant, à condition de le faire de façon équilibrée ».

Valérie Corre, député PS du Loiret : « Par principe, je suis contre le cumul des mandats ».

mandats ».

Jean-Vincent Vallières, maire PS de Chécy : « Je suis d'accord avec Valérie Corre pour dire qu'il faut un mandat unique pour les parlementaires. L'idée de dire qu'il faut qu'ils gardent un contact avec le terrain est une tarte à la crème qu'ils nous servent trop souvent ».

3 STATUT DE L'ÉLU

Chantal Moulin, de Chaussy : « Je suis élue depuis trois mandats et demi et je travaille en même temps. Je peux vous dire que c'est infernal. On n'a pas le temps de tout

bien faire et notre carrière professionnelle peut aussi en souffrir. C'est pourquoi, j'estime que le statut de l'élu doit être revu et stabilisé. La situation actuelle ne permet plus aux personnes de s'engager ».

Shiva Chauvière, maire de Messas, SE : « Nous avons aussi des chefs d'entreprise qui n'ont pas le temps matériel afin de jouer complètement leur rôle d'élus. Pourtant, nous avons besoin, dans nos conseils municipaux, de gens compétents qui nous aident dans la gestion de nos communes. Nous

sommes écartelés entre nos vies professionnelles et d'élu ».

Marie-Madeleine Mialot, vice-présidente de la région Centre, PS : « Il y a un vrai problème lorsque l'on voit le niveau de retraite de certains de nos élus. Il est inacceptable. Dès lors, il faut vraiment faire évoluer la situation et permettre un vrai statut de l'élu ».

Éric Doligé, président UMP du conseil général : « Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un contexte économique contraint et que le problème des indemnités va se poser. Mais il ne sera pas réglé facilement ».

4 RÔLE DE L'ÉTAT

Franck Demaumont, conseiller général de Châlette-sur-Loing, PCF : « Le rôle de l'État est de réhabiliter les services publics. Il faut une politique ambitieuse fondée sur des services publics locaux au service de nos concitoyens ».

5 COMPÉTENCES

Sur cette thématique, il y a eu unanimité pour dire qu'il faut aller vers plus de transparence entre les compétences de chaque collectivité. ■